

Mairie du Kremlin-Bicêtre
Budget annexe marché forain
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2025-369
MODIFICATION DE LA NOMINATION DE LA REGIE DE RECETTES MARCHÉ FORAIN
SERVICE COMMERCE REGIE 902338

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 2024-027 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 autorisant le Maire à créer, modifier les régies comptables nécessaire au fonctionnement des services municipaux, en application de l'article L.2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2023-416 de nomination précédent

Considérant la nécessité de mettre fin aux fonctions de Monsieur Faïz BARBOUCH en qualité de mandataire suppléant et de Madame Marie-Hélène TOURNON en qualité de mandataire de la régie de recettes du service commerce marché forain, sur le budget annexe marché forain.

Considérant qu'il y a lieu de nommer aux fonctions de mandataire suppléant Monsieur Jan TURAN.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 juin 2025

ARTICLE 1 : Sont abrogés les arrêtés de nomination précédents.

ARTICLE 2 : Nomme à compter de la date de notification du présent arrêté, aux fonctions de régisseur, Monsieur Salem ADJAOUD en qualité de titulaire, Monsieur Jan TURAN en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes du service commerce marché forain, sur le budget annexe marché forain.

Avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci et selon les conditions de fonctionnement déterminées par l'arrêté n°2024-458.

ARTICLE 3 : L'encaisse étant de 30 000 €, l'indemnité de responsabilité annuelle est fixée à 320 €.

ARTICLE 4 : Le mandataire ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

ARTICLE 5 : Le régisseur titulaire a des opérations réalisées en son nom et pour son compte

ARTICLE 6 : Le Maire du Kremlin-Bicêtre et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 7 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 24 juin 2025

Le Comptable Public assignataire

Isabelle VILAPLANA

Sofiane KHOUIDHI
Inspecteur des Finances Publiques
Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine
94-96 rue Victor Hugo
94200 IVRY-SUR-SEINE

Le Maire,

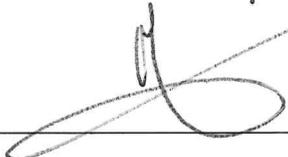
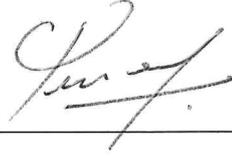
Jean-François DELAGE



Signatures du régisseur titulaire, du mandataire suppléant et du mandataire
précédées de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250624-2025-369-AR
Date de télétransmission : 31/07/2025
Date de réception préfecture : 31/07/2025

Salem ADJAOUD	Jan TURAN
Régisseur titulaire	Mandataire suppléant
Notifié le : 29/07/2025	Notifié le : 29.07.25
	

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250624-2025-369-AR
Date de télétransmission : 31/07/2025
Date de réception préfecture : 31/07/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250624-2025-369-AR
Date de télétransmission : 31/07/2025
Date de réception préfecture : 31/07/2025